

















Subvention « Outils plus sûrs » proposée par la C.P.S. à hauteur de 50% du prix H.T. du matériel








(dans la limite des crédits disponibles affectés pour l'année en cours)

Matériels	Critère d'éligibilité C.P.S.	Montant plafond	Nbre de matériel max. par entreprise
	Appareil de protection respiratoire à ventilation assistée avec masque TM3P S conforme à la norme NF EN 12942 équipé de filtres marqués TM3P S/NF EN 12942. Les appareils doivent être facilement décontaminables à l'eau lors du passage de l'opérateur sous la douche de décontamination.	60 000 XPF	5
	Appareil modulaire de verticalisation électrique : dispositif médical permettant le transfert actif d'un patient par la position assis-debout, conforme à la norme NF EN ISO 10535. L'équipement sera équipé de support de jambe réglable en hauteur et des sangles adaptées de plusieurs tailles différentes conformes à la norme NF EN ISO 10535. Les équipements feront l'objet d'un contrôle périodique d'au moins 1 fois par an.	200 000 XPF	2
 NOUVEAU	Armoire de sécurité ventilée de stockage de produits chimiques avec rejet des polluants à l'extérieur des locaux de travail. A défaut, l'armoire sera équipée d'un caisson de filtration qui retraits les vapeurs chimiques et évacue l'air recyclé. L'armoire portera un marquage CE.	150 000 XPF	5
	Aspirateur à poussière conforme à la norme EN 60-335-2-69 classe de filtration M (taux d'absorption minimum de 99,9 %), débit supérieur à 180 m ³ /h - Capacité utile cuve inférieure à 60 L (avec flexible antistatique pour l'utilisation avec poussières combustibles). Avec ou sans accessoires d'aspiration à la source.	70 000 XPF	5
	Aspirateur à très haute filtration et décolmatage conforme à la norme EN 60335-2-69 de classe de filtration H muni de filtres à très haute efficacité (classe H 13, H 14 de la norme NF EN 1822), d'un filtre secondaire et d'un pré-filtre. Le matériel doit : <ul style="list-style-type: none"> • être équipé d'un clapet qui ferme l'orifice d'aspiration dès le retrait du tuyau flexible, à défaut d'un bouchon (avec chaînette) de fermeture de l'orifice d'aspiration ; • être équipé soit : <ul style="list-style-type: none"> - d'un récepteur de poussières sous forme de double sac (un sac filtrant placé dans un sac étanche qui sera fermé avant de retirer l'ensemble plein de la cuve) - d'un récipient à déchet à usage unique qui sera fermé par un couvercle immédiatement après désolidarisation de la cuve. Le changement du sac ne doit pas exposer les opérateurs ni vis-à-vis des poussières du sac, ni vis-à-vis de celles sur le filtre (double obstacle physique et non consigne) - d'un système à cartouche fermé à usage unique intégrant la filtration THE - d'un système d'ensachage continu des poussières type Longopac® ou équivalent • posséder un indicateur de colmatage du filtre et de remplissage du sac ou du récipient à déchet (privilégier les indicateurs sonores ou lumineux) ; • être fourni avec un mode opératoire général, un mode opératoire de changement de sac et un mode opératoire de changement de filtre THE ; tous ces documents seront fournis en langue française. 	80 000 XPF	1

Matériels	Critère d'éligibilité C.P.S.	Montant plafond	Nbre de matériel max. par entreprise
	Aspirateur vapeur avec fonction vapeur et aspirateur. Châssis en acier inoxydable. Conforme à la norme EN 60-335-2-79. Pression de service de 6 bars. Présence d'un filtre HEPA en sortie AIR de l'aspirateur (de série ou en option).	400 000 XPF	1
 NOUVEAU	Bâches acoustiques de hauteur minimum de 2 mètres ; apportant un affaiblissement acoustique de 15 dB minimum.	100 000 XPF	5
	Barrière écluse conforme à la norme NF ISO 14122-3.	150 000 XPF	3
	Chariot à fond mobile résistant à la corrosion ; avec fond à déplacement vertical maintenant les produits chargés toujours à hauteur de préhension constante. Equipé de roulettes facilitant le déplacement et la rotation du bac. Quatre roues du chariot devront être de diamètre ≥ 125 mm.	90 000 XPF	5
	Coffret électrique mobile de chantier monophasé 220-230 V (avec une prise triphasé maximum). Equipé à l'achat d'une protection par disjoncteur différentiel 30 mA et par arrêt d'urgence « coup de poing » et d'un câble d'alimentation type H07 RNF (ou équivalent) d'une longueur maximale de 3 m. Le degré minimale de protection sera en IP 44 selon la norme NF EN 60529 (C20 010) et en IK 7 selon la norme NF EN 62262 (C 20 015) pour les chocs mécaniques.	40 000 XPF	5
	Diabie électrique ou Diabie électrique monte-escalier à roues ou à chenilles avec déclaration de conformité « CE ». Le diabie électrique à roues sera de capacité inférieure à 350 Kg. Avec ou sans accessoire(s).	400 000 XPF	2
	Dispositif de captage localisé des fumées de soudage conforme à la norme NF EN ISO 21904-1. Ce dispositif est de type aspirateur équipé d'un filtre dont le taux d'absorption est minimum de 99.5%. Ce dispositif sera également équipé soit d'une torche aspirante TIG, soit d'une torche aspirante MIG-MAG, ou d'un bras aspirant.	300 000 XPF	3
	Diviseuse à faible émission de farine conforme à la norme NF EN 12042+A1 avec déclaration CE de conformité ou diviseuses identifiées dans la liste de matériels éligibles (fournisseur + désignation du matériel) du réseau de prévention de l'assurance maladie de métropole. Suivant la recommandation R439 de la CNAM, la diviseuse devra disposer d'un système de canalisation de poussières de farine vers un dispositif étanche situé à l'arrière ou l'avant de la machine pour éviter les projections sur l'opérateur, lors de la surpression se produisant au moment de la compression. La farine de fleurage peut être récupérée dans un tiroir amovible à l'arrière ou à l'avant de la machine. Cette machine pourra être munie d'un revêtement anti-adhérent limitant l'opération de fleurage.	500 000 XPF	1
 NOUVEAU	Echafaudage de pied conforme aux normes NF EN 12810 et NF EN 12811. Les modèles doivent être à montage/démontage en sécurité (MDS).	500 000 XPF	2

Matériels	Critère d'éligibilité C.P.S.	Montant plafond	Nbre de matériel max. par entreprise
	<p>Echafaudages roulants préfabriqués conformes à la norme NF P93-520 ou à la norme NF EN 1004 (ou apparenté à la famille de la norme européenne EN 1004) à montage / démontage en sécurité (MDS) de catégorie 1. Charge admissible du plancher \geq à 200 kg/m² (classe 3).</p>	200 000 XPF	3
	<p>Equipement de mise en rayon - Plateforme sécurisée conforme à la norme FD E 85-301.</p>	40 000 XPF	5
	<p>Filmeuse à plateau rotatif ou Filmeuse à bras tournant conforme à la norme NF EN 415-6 avec un marquage CE (conforme à la directive européenne 2006/42/CE du 17 mai 2006) ou identifiés dans les listes des matériels éligibles (fournisseur et désignation du matériel) du réseau prévention de l'assurance maladie de métropole.</p>	500 000 XPF	1
	<p>Fontaine de dégraissage biologique fixe ou mobile utilisant une solution tensioactive et un mélange de bactéries, qui sont maintenues dans des conditions favorables par brassage du bain et maintien d'une température autour de 37 °C. Les agents biologiques des fontaines de biodégradation sont classés catégorie 1 des risques infectieux : non susceptibles de provoquer une maladie chez l'homme. Le matériel éligible comprend la fontaine et les consommables servants au dégraissage.</p>	250 000 XPF	2
	<p>Guidon de transfert avec marquage CE dont la base pivotante solidaire du guidon de maintien comporte un support de jambes réglables en hauteur et est muni de 2 roulettes pour faciliter son déplacement à vide. La hauteur du guidon est réglable en hauteur.</p>	40 000 XPF	5
	<p>Hayon élévateur de 1.55 m minimum de profondeur avec blocage des roues du transpalette. ⚠ Le coût de l'installation du hayon n'est pas pris en charge par la subvention</p>	500 000 XPF	1
	<p>Plateformes individuelles roulantes (PIR) conformes à la norme NF P93-352 ou Plateformes individuelles roulantes légères (PIRL) conformes à la norme NF P93-353.</p>	50 000 XPF	5
	<p>Lève plaque avec marquage CE (conforme à la directive européenne 2006/42/CE du 17 mai 2006). Poids inférieur à 60 Kg.</p>	45 000 XPF	5
	<p>Lève-lit répondant au minimum aux caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'une pédale de relevage avec énergie autonome ou d'un dispositif à énergie électrique, • Disposer d'une structure en H pour un parfait maintien de la literie et un accès dégagé pour le nettoyage sous le lit, • La tête de lit devra au minimum avoir un dégagement de 21 cm afin de faciliter la circulation autour du lit. 	50 000 XPF	15

Matériels	Critère d'éligibilité C.P.S.	Montant plafond	Nbre de matériel max. par entreprise
	<p>Lève-personne électrique : dispositif médical permettant le transfert de personne n'ayant pas la capacité de le faire elles-mêmes, conforme à la norme NF EN ISO 10535. L'équipement sur roulettes sera doté des sangles adaptées (de tailles différentes) conformes à la norme NF EN ISO 10535.</p> <p>Les équipements feront l'objet d'un contrôle périodique d'au moins 1 fois par an.</p>	200 000 XPF	2
	<p>Masque ou cagoule de soudeur ventilé(e) équipé(e) d'un écran de protection automatique à cristaux liquides certifié NF EN 175 et NF EN 379, d'une visière optoélectronique et d'un système de ventilation assistée conforme à la norme NF EN 12941 ou NF EN 12942 équipé de filtres marqués P3.</p>	50 000 XPF	3
	<p>Monte Matériau de Chantier conforme à la norme NF EN 12158-2. Capacité de charge minimale de 150 kg. Commande à pression maintenue. Equipé de genouillère pour pouvoir suivre l'inclinaison de la toiture. Avec ou sans accessoires (kit solaire, benne basculante...)</p>	250 000 XPF	1
	<p>Nettoyeur vapeur châssis en acier inoxydable. Pression de service de 4 bars. Le réservoir d'eau aura une capacité minimum de 1,2 litre. Le nettoyeur devra produire de la vapeur sèche à une température supérieure à 120°C.</p>	100 000 XPF	5
	<p>Passerelle de chantier pour franchissement de fouilles conforme à la norme NF EN 12811 de classe 3 (200 daN/m² minimum) d'une largeur de 800 mm munie aux extrémités d'une rampe inclinable permettant de récupérer le dénivelé éventuel des terrains comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un plancher antidérapant, - des garde-corps latéraux avec une lisse entre 1m et 1m20, une sous lisse intermédiaire et une plinthe, - un dispositif de brochage ou similaire empêchant le glissement de la passerelle, - un panneau indiquant la charge admissible. 	75 000 XPF	5
	<p>Protection verticale de baie d'ascenseur : produit préfabriqué (manufacturé) de protection de la trémie par obturation complète de l'ouverture, réglable en hauteur et s'adaptant aux dimensions de la baie. Les garde-corps constituant la protection seront conformes à la norme NF EN 13374 de classe A.</p>	50 000 XPF	10
	<p>Roulotte sanitaire de chantier composée de locaux modulaires isolés constitué au minimum de 2 WC et un lavabo.</p> <p>Les sanitaires sont de type autonome avec dispositif de vidange ou/et raccordable.</p> <p>L'équipement est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mobile roulant, • raccordable à une alimentation en eau (autonome ou réseau), • équipé d'un dispositif de ventilation mécanique assurant un débit minimal d'air neuf pris à l'air libre à l'abri de toute pollution : <ul style="list-style-type: none"> - de (30 + 15 N) m³/h pour un local comportant N douches et WC (exemple : 1 douche et 1 WC = 30 + 15 x 2 = 60 m³/h) ; - de 30 m³/h pour un WC isolé. • Equipé d'un éclairage intérieur, • Muni de revêtements (sols et murs) en matériaux imputrescibles, lavables à grande eau, plinthes avec joint d'étanchéité, planchers antidérapants. <p>⚠ Les divers raccordements sont sous la responsabilité de l'utilisateur</p>	500 000 XPF	1

Matériels	Critère d'éligibilité C.P.S.	Montant plafond	Nbre de matériel max. par entreprise
	<p>Siège à suspension avec certificat de conformité CE.</p> <p>La suspension du siège doit être adaptée au véhicule sur lequel il est monté. Les sièges doivent avoir été soumis à des tests vibratoires pour la catégorie du véhicule que l'on équipe.</p> <p>Deux types de sièges sont éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Siège à suspension pneumatique assurant notamment le réglage automatique du poids sans intervention du conducteur > Siège à suspension mécanique ou pneumatique permettant le réglage manuel du poids, en cas d'impossibilité technique d'installer le précédent siège. <p>⚠ Le coût de l'installation du siège n'est pas pris en charge par la subvention</p>	100 000 XPF	5
	<p>Table élévatrice électrique fixe ou mobile conforme à la norme NF EN 1570-1 +A1. La table élévatrice mobile sera équipée de 4 roues de diamètre ≥ 125 mm (2 fixes et 2 pivotantes avec un frein) ainsi que d'un timon de manœuvre.</p>	300 000 XPF	3
	<p>Tour d'escalier de chantier conforme aux normes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - NF P93-521 à montage démontage en sécurité (MDS) - et à l'une des 2 normes suivantes soit NF EN 12811 soit NF EN 12810. 	300 000 XPF	2
	<p>Tour d'étaie conforme à la norme NF P93-551 à montage démontage en sécurité (MDS) de catégorie 1.</p>	200 000 XPF	3
	<p>Transpalette électrique à conducteur accompagnant équipé d'un timon long, d'une jupe galbée et d'un bouclier de protection des mains.</p>	300 000 XPF	2
	<p>Transpalette électrique à conducteur accompagnant à levée auxiliaire maximum comprise entre 70 cm et 100 cm - 1 palette équipée d'un timon long, d'une jupe galbée et d'un bouclier de protection des mains.</p>	500 000 XPF	1
	<p>Transpalette électrique de livraison avec franchissements des trottoirs.</p>	300 000 XPF	2